



Fédération des
Entreprises
Romandes

FER Genève - FPE Bulle - UPCF Fribourg
FER Arcju - FER Neuchâtel - FER Valais

Département fédéral de l'intérieur (DFI)
3003 Berne

arzneimittel-krankenversicherung@bag.admin.ch
gever@bag.admin.ch

A l'attention de Madame
Elisabeth Baume-Schneider,
Conseillère fédérale

Genève, le 26 mai 2026
ZN/3420 – FER No 19-2026

Modification de l'ordonnance sur l'assurance-maladie (OAMal) et de l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS) : 2^e volet de mesures visant à maîtriser les coûts – domaine des médicaments

Madame la Conseillère fédérale,

La Fédération des Entreprises Romandes (FER) réunit six associations patronales interprofessionnelles cantonales, représentant la quasi-totalité des cantons romands. La FER défend les intérêts de ses quelques 47'000 membres, dont le fonctionnement, la prospérité et la compétitivité dépendent d'un environnement économique et politique favorables. Un approvisionnement durable et fiable de la population en traitements innovants ainsi que la sécurité à long terme de la place de recherche, de développement et de production suisse contribuent grandement à la prospérité et à la compétitivité de la Suisse.

Le 18 février 2026, le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation sur la révision de l'ordonnance sur l'assurance-maladie (OAMal) et de l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS). Cette révision se base sur le deuxième volet de mesures visant à freiner la hausse des coûts, lequel a en outre été adopté dans un contexte qui s'est profondément modifié depuis. Ce présent volet relatif aux ordonnances contient les modifications nécessaires à la mise en œuvre des modifications adoptées de la LAMal dans le domaine des médicaments. Ces modifications visent également à moderniser la manière dont sont fixés les prix des médicaments et à mettre en œuvre des mesures ponctuelles supplémentaires.

Selon la FER, non seulement ce projet doit être remanié, mais le moment est également mal choisi avec une révision lancée sans attendre les résultats des travaux du groupe de travail « place économique Life Science », mis en place par le Conseil fédéral.

1. De manière générale

Avec des conditions cadres internationales qui se sont profondément modifiées, il est crucial d'adapter la politique pharmaceutique aux nouvelles réalités mondiales en procédant à un temps d'arrêt et un recalibrage stratégique. L'objectif doit être un approvisionnement durable et fiable de la population en traitements innovants, ainsi que la sécurité à long terme de la place de recherche, de développement et de production suisse.

Notre Fédération est convaincue qu'il faut remanier profondément la présente révision à la lumière des conditions cadres internationales actuelles, et la placer dans un contexte global cohérent de politique de la santé, de l'innovation et de la place économique. Il s'agit de la seule manière d'assurer que la maîtrise des coûts, l'accès des patients à l'innovation et le renforcement de la place suisse des sciences de la vie ne soient pas mis en concurrence mais, au contraire, qu'ils soient harmonisés à long terme.

2. Principales revendications

Il est indispensable de garantir qu'à l'avenir, les innovations restent accessibles aux patients. Or, c'est précisément ce que la révision actuelle met en péril. À première vue, ce projet semble ne concerner que les médicaments. Il risque pourtant bien d'affecter tous les acteurs du système de santé et d'entraîner des conséquences profondes pour la sécurité de l'approvisionnement et la recherche en Suisse.

Notre Fédération peut uniquement apporter son soutien à un projet qui tienne compte des revendications suivantes :

- **La focalisation unilatérale sur les coûts menace la qualité des soins** : Les projets d'ordonnance sont exclusivement dominés par l'aspect du faible coût ; des objectifs tels que la sécurité de l'approvisionnement et la qualité des soins sont totalement occultés. L'expertise du corps médical et les besoins des patients ne sont guère pris en compte. Une (trop) grande latitude est accordée à l'OFSP pour fixer les prix de manière unilatérale. Cela dégrade la prévisibilité pour les entreprises et rend le petit marché suisse peu attractif sur le plan international.
- **Sécurité de l'approvisionnement et options thérapeutiques** : Les modèles d'impact budgétaire affaiblissent l'attrait du marché pour le commerce international et mettent en danger l'approvisionnement des patients suisses en traitements innovants. Si le marché suisse devient moins attractif, des options de traitement cruciales feront défaut à l'avenir. Aujourd'hui déjà, les patients en Suisse attendent en moyenne 550 jours de plus qu'en Allemagne pour accéder à de nouveaux médicaments. Concernant la pleine disponibilité, la Suisse ne figure plus qu'au septième rang européen, juste devant la Bulgarie. Avec la proposition actuelle, cet accès risque de se dégrader davantage.
- **Affaiblissement du pôle de recherche** : La recherche clinique a lieu, aujourd'hui, là où les produits sont censés être commercialisés par la suite. Dans un contexte mondial, la recherche et la réalisation d'essais cliniques sont fortement corrélées à une mise sur le marché fiable et rapide. Or, au cours des 20 dernières années, le nombre d'essais cliniques de médicaments en

Suisse a déjà diminué de moitié. Les essais cliniques préparent la mise sur le marché. Une détérioration des conditions-cadres du marché pharmaceutique suisse accélérera inévitablement cette tendance négative. Si la recherche s'expatrie, notre pays perd un savoir-faire médical essentiel. Mais surtout, les patients perdent leur chance d'accéder précocement à des thérapies qui peuvent sauver des vies.

- **Davantage de bureaucratie et une sécurité de planification réduite** : La révision introduit de nouveaux instruments et des procédures supplémentaires (modèles d'évaluation des coûts, nouveaux mécanismes de fixation des prix ainsi qu'examen approfondis de l'efficacité, de l'adéquation et de l'économicité (EAA)). Cela entraîne une augmentation considérable de la charge administrative pour les autorités et les entreprises. L'évaluation supplémentaire de l'efficacité prévue par l'OFSP est particulièrement critiquable, alors que Swissmedic a déjà procédé à l'examen scientifique. De tels doublons créent une bureaucratie inutile sans apporter de valeur ajoutée aux patients.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, nous vous prions de croire, Madame la Conseillère fédérale, à l'expression de notre haute considération.



Arnaud Bürgin
Secrétaire général



Valérie Bourdin Karlen
Déléguée aux affaires fédérales
et régionales

La Fédération des Entreprises Romandes en bref

Fondée le 30 juillet 1947 à Morat, son siège est à Genève. Elle réunit six associations patronales interprofessionnelles cantonales (GE, FR, Bulle, NE, JU, VS), représentant la quasi-totalité des cantons romands. La FER comprend plus de 47'000 membres.